

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	Mes gadins, mes gamelles, mes ennuis...
Initiant :	Nicola Di Giulio, Conseiller communal UDC

Résumé :

Le risque, la chute restent pour beaucoup de motards un sujet tabou. Pour ma part, je crois à l'utilité de comprendre ses gamelles, d'en discuter pour en tirer des leçons, de les partager pour éviter que ça arrive aux autres et ensemble de dégager des solutions viables pour ces utilisateurs motorisées de la chaussée.

Une moto de plus sur la route, une voiture laissée au garage.

Notre ville de Lausanne connaît des problèmes d'engorgement du réseau routier, le report modal des véhicules 4-roues motorisés vers les deux-roues motorisés, en complément à la mobilité douce et à l'utilisation des transports en commun, présente des avantages notables en termes de fluidité du trafic.

Rouler à moto est un grand bonheur. Malheureusement, ce plaisir est trop souvent gâché par la crainte d'être piégé par les multiples dangers que l'on rencontre sur nos routes :

- Surcharge de trafic.
- Incivilités de la part des automobilistes.
- Réparations provisoires du bitume avec du goudron liquide.
- Plaques d'égout.
- Marquages et/ou peintures glissantes.
- Glissières tranchantes.
- Pollution d'hydrocarbure.

Pour ne citer que les plus courants et si par malheur l'accident survient, c'est généralement le motard qui sera montré du doigt parce qu'il roulait probablement trop vite ou n'était certainement pas assez attentif. Au vu de leur orientation essentiellement répressive, ce ne sont pas des programmes d'action de la Confédération (Vision Zéro, Via Sicura) que l'on peut attendre une amélioration de la sécurité passive sur les routes du moins pour le moment.

Le fait d'autoriser les deux-roues motorisés à emprunter les voies réservées aujourd'hui aux bus en bonne cohabitation avec des règles claires et à des endroits adaptés, permettrait d'utiliser pleinement le potentiel de ces véhicules et présenterait également des avantages en termes de sécurité.

En Suisse la commune de Baden (Argovie) fait office de pionnière en la matière. A Baden aussi, la mesure a été jugée positive par tous les acteurs concernés.

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/types-de-vehicules/scooter.php>

La situation en matière de circulation dans les centres urbains a en effet dépassé le point critique depuis longtemps et le potentiel bénéfique de l'usage des deux-roues en milieu urbain et périurbain a été grandement sous-estimé. Or, l'augmentation de la part des deux-roues dans la circulation doit être encouragée. En ville, une moto de plus sur la route est souvent synonyme d'une voiture laissée au garage. Tout le monde y gagne, en termes de place, de fluidité du trafic et de lutte contre la pollution.

Il serait souhaitable que Lausanne s'inspire et innove en Romandie en procédant à une analyse sereine et dépassionnée des besoins et prennent des mesures pragmatiques pour y répondre dans la mesure du possible. Il est grand temps de reconnaître que les deux-roues motorisés sont bel et bien une partie de la solution et non pas du problème en termes de circulation en ville, ceci en parallèle aux transports publics et à la mobilité douce.

De plus, la Communauté des Intérêts des Motards accueille avec enthousiasme cette interpellation pour notre ville. Pour rappel, la Communauté d'Intérêt des Motards (CI Motards) s'est constituée le 2 novembre 2002. Politiquement et économiquement indépendants, il représente les intérêts des conducteurs et conductrices de motos et scooters auprès des autorités politiques. La CI Motards compte plus de 4'000 membres, dont des élus aux Chambres fédérales, cantonales et communales. Par ailleurs, la (CI Motards) est membre depuis le 8 février 2003 de la Fédération of European Motorcyclists Associations (FEMA), qui défend les intérêts des conducteurs de motos de 21 pays et qui dispose d'un statut d'observateur auprès de l'UE, de l'OCDE ainsi que de l'ONU. La (CI Motards) se félicite de cette ambiance tant positive que constructive en matière de politique de la mobilité et de prochainement la prise en compte également des besoins des deux-roues motorisés en ville de Lausanne.

Notons également, que le Conseil Fédéral lors de sa réponse à une motion sur la possibilité d'utiliser les voies de bus à d'autres types de transport (08.3390) :

« Il est souhaitable, de laisser aux cantons et aux communes le droit de décider du groupe d'usagers autorisé à emprunter certaines chaussées et voies réservées aux bus et d'appliquer la signalisation adéquate. »

Au vu de ce qui précède, j'invite la Municipalité, au vu des derniers aménagements afin de favoriser la mobilité douce et le report modale, d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet pour la commune de Lausanne qui s'inscrira nul doute dans la droite ligne de la politique menée, à savoir la fluidification du trafic.



Nicola Di Giulio
Conseiller communal UDC

Lausanne, le 23 septembre 2022